



Probleme copropriéter droit de passage

Par **elodiealex**, le **22/10/2011** à **00:12**

Bonjour, rnje voudrais des renseignements ,je vais loué un appartement en local commercial pour un institut de beauté, qui fait partis d une copro ou tout va bien.rnpour accéder à l institut je doit passer sous un porche qui fait partis d une autre copro et la tout va mal.rnavant de passer sous le porche il y a une grosse porte avec digicode a l exterieure et j ai demander a mettre un principe d interphone et il ne veulent pas.rnpourtant j ai un droit de passagernle problème c est que je ne peut pas ouvrir mon institut si les clientes ne peuvent pas ouvrir la porte!!!!

Par **amajuris**, le **22/10/2011** à **11:15**

bjr,rnil faut connaître ce que dit exactement ce droit de passage existant entre les 2 copropriétés.rnles copropriétaires ou vous voulez louer doivent-ils emprunter ce même chemin?rnvous ne pouvez pas installer un interphone entre les 2 copropriétés sans l'accord des a.g. des 2 copropriétés. un droit de passage ne vous autorise pas en lui-même à installer un interphone. vous pouvez donner le code à vos clients.rncdt